

# ville de villeurbanne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### REFERENCES

Portant remplacement de messieurs Cédric VAN STYVENDAEL et Jonathan BOCQUET dans leurs fonctions de président de la Commission d'appel d'offres de la Ville

Arrêté n°2022-093

### LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L1414-1 à L1414-4,

VU : le code de la commande publique,

VU : la délibération n° 2020-168 du 04 juillet 2020 *portant élection du maire*,

VU : l'arrêté n°DAG/FBEL/2020-004 du 9 juillet 2020 *portant délégation des adjoints et conseillers municipaux*, désignant monsieur Jonathan BOCQUET, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire, en charge de la transition démocratique, des finances, travaux et performance de l'administration, en qualité de Président de la Commission d'appel d'offres en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne,

**CONSIDERANT** qu'une séance de la Commission d'appel d'offres aura lieu le 25 juillet 2022, afin d'examiner des marchés qui doivent être conclus pour satisfaire les besoins de la Ville en matière de travaux, de services et de fournitures ;

**CONSIDERANT** que monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne, et monsieur Jonathan BOCQUET, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire, sont absents à cette date et ne pourront, de fait, présider cette séance ;

**CONSIDERANT** la nécessité de remplacer le Maire de Villeurbanne et son 6<sup>ème</sup> adjoint, en leur qualité de président de la Commission d'Appel d'Offres, en tant que de besoin pour la séance prévue le 25 juillet 2022 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** Pour la séance de la Commission d'appel d'offres du 25 juillet 2022, la présidence de ladite Commission est confiée à madame Christine GOYARD-GUDEFIN, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire de Villeurbanne, en charge de la vie associative et des centres sociaux.

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES, ASSURANCES,  
COMMANDE PUBLIQUE ET  
PATRIMOINE  
annexe de l'hôtel de ville  
52 rue racine  
métro gratte-ciel  
téléphone 04 78 03 69 42  
télécopie 04 78 03 68 66

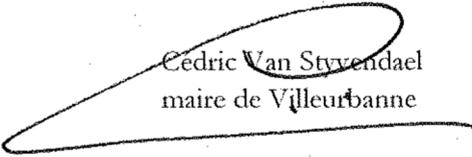
adresse postale  
hôtel de ville  
bp 65051

69601 villeurbanne cedex  
en rappelant le service  
concerné

**ARTICLE 2** Le directeur général des services de la ville de Villeurbanne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville, dont notification sera faite à madame Christine GOYARD-GUDEFIN et dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet du Rhône.

**ARTICLE 3** Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et publicité.

A Villeurbanne, le 19 juillet 2022

  
Cédric Van Styvendaël  
maire de Villeurbanne